



Introduction

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les chercheurs se concentrent sur le développement de vaccins contre le virus du SRAS CoV 2. Les vaccins contre la COVID-19 peuvent protéger les personnes contre des maladies graves, y compris la mort. Cette ressource répond à quelques questions fréquemment posées sur les vaccins contre la COVID-19.

Quels sont les vaccins actuellement autorisés au Canada?

Depuis novembre 2022, l'utilisation des vaccins ci après est autorisée au Canada :

- [Comirnaty de Pfizer-BioNTech](#) (vaccin à ARNm)
- [Spikevax de Moderna](#) (vaccin à ARNm)
- [Vaxzevria d'AstraZeneca](#) (à base de vecteurs viraux) – autorisé mais n'est plus disponible
- [Jcovden de Janssen \(Johnson & Johnson\)](#) (à base de vecteurs viraux)
- [Covifenz de Medicago](#) (produit sur plantes)
- [Nuvaxovid de Novavax](#) (à sous-unités protéiques)

Santé Canada examine actuellement [d'autres vaccins contre la COVID-19](#) et pourrait les approuver ultérieurement.

Quels sont les types de vaccins?

Il existe actuellement quatre types de vaccins contre la COVID-19 :

Les vaccins à ARNm (acide ribonucléique messager) : ces vaccins contiennent de l'ARNm qui renseigne les cellules sur la façon de fabriquer des protéines S du SRAS CoV 2. L'ARNm pénètre dans les cellules humaines, et la machinerie cellulaire utilise l'ARNm pour produire la protéine S qui déclenche une réponse immunitaire.

À base de vecteurs viraux : ces vaccins contiennent un virus inoffensif (p. ex. adénovirus) qui est modifié en laboratoire et qui contient des instructions sur la façon de fabriquer des protéines S du SRAS CoV 2. Après la vaccination, le virus modifié pénètre dans les cellules, et la machinerie cellulaire utilise les instructions pour produire des protéines S qui déclenchent une réponse immunitaire.

À sous-unité protéique : les protéines S du SRAS CoV 2 sont produites à grande échelle en usine. Les protéines sont extraites, puis purifiées et mélangées avec d'autres ingrédients (notamment des adjuvants qui contribuent à rendre le vaccin plus efficace). Une fois dans le corps, les protéines S déclenchent une réponse immunitaire.

À pseudo-particules virales produites sur plantes : le code génétique du virus est introduit dans les feuilles de plantes. Les processus naturels de la plante produisent une particule de type virus non infectieuse possédant la protéine S du SRAS CoV 2. Ces pseudo-particules virales sont extraites des plantes et purifiées. Lorsque les pseudo-particules virales sont mélangées à un adjuvant, elles déclenchent une réponse immunitaire à la protéine S une fois dans l'organisme.

Comment fonctionnent les vaccins contre la COVID-19?

Les vaccins agissent en exposant le système immunitaire d'une personne aux protéines S du SRAS CoV 2, présentes à la surface du virus. Cela peut se faire de deux façons : 1) en injectant le matériel génétique codant pour la protéine S (p. ex., ARNm ou vecteur viral) dans l'organisme, qui produit ensuite la protéine S ou 2) en injectant la protéine S fabriquée dans une installation de fabrication (p. ex., sous-unité protéique et vaccins à base de pseudo-particules virales végétales) dans l'organisme. Le système immunitaire possède des millions de cellules uniques produisant des anticorps. Après la vaccination, les cellules produisant des anticorps spécifiques à la protéine S sont activées et commencent à se diviser et à libérer des anticorps dans la circulation sanguine et les tissus environnants. Ces anticorps se lient à la protéine S. Les anticorps liés aux protéines S du virus du SRAS CoV 2 empêchent le virus d'entrer dans les cellules et envoient un signal aux autres cellules immunitaires pour stimuler leur réaction de défense. Le développement de la réponse des anticorps peut prendre jusqu'à deux semaines après

Vaccins contre la COVID-19



la vaccination.

Une fois que les protéines S du vaccin ont disparu, les cellules produisant des anticorps cessent de produire des anticorps et finalement leur nombre diminue lentement au fil du temps. Certaines des cellules restantes agiront comme cellules mémoire capables de s'activer très rapidement en cas d'exposition future (c'est-à-dire lors d'une infection par le virus du SRAS CoV 2 ou la réception d'une autre dose de vaccin).

Les vaccins stimulent également une autre partie du système immunitaire appelée réponse immunitaire cellulaire. Cette réponse aide à prévenir le développement d'une infection grave chez les personnes vaccinées.

Ces vaccins peuvent-ils provoquer la COVID-19?

Non. Il est impossible de développer la COVID-19 à la suite de la vaccination avec l'un des vaccins autorisés au Canada. Ils ne contiennent aucun virus du SRAS CoV 2 vivant.

Quels sont les effets secondaires possibles des vaccins?

Des [effets secondaires](#) légers à modérés sont très fréquents et durent seulement quelques jours. Les effets secondaires fréquents comprennent de la douleur au site d'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires et articulaires, des frissons et de la fièvre.

Une réaction allergique grave après l'immunisation (anaphylaxie) est rare **mais traitable**. Les personnes qui présentent les symptômes suivants après la vaccination doivent consulter immédiatement un médecin :

- Urticaire
- Enflure au niveau du visage, de la langue ou de la gorge
- Difficultés respiratoires

D'autres effets indésirables plus graves sont rares et incluent :

Pour les vaccins à ARNm

- Myocardite et péricardite (inflammation du cœur ou de l'enveloppe du cœur)
- Paralysie de Bell (faiblesse ou paralysie des muscles du visage)

Pour les vaccins à vecteur viral

- Syndrome de thrombose-thrombocytopénie immunitaire induite par le vaccin (caillots sanguins et faible taux de plaquettes)
- Syndrome de Guillain-Barré (engourdissement et faiblesse dans les bras, les jambes, le visage, la poitrine ou d'autres muscles, provoquant une paralysie dans les cas graves)
- Syndrome de fuite capillaire (fuite de liquides provenant de petits vaisseaux sanguins)
- Thrombocytopénie immunitaire (faible taux de plaquettes)
- Thromboembolie veineuse (caillots sanguins dans les veines)

Consultez votre fournisseur de soins de santé si vous avez des préoccupations concernant les effets secondaires potentiels.

Les vaccins à ARNm contiennent-ils des produits animaux ou du latex?

Non. Les vaccins à ARNm ne contiennent pas de matériau humain ni animal. Ils ne contiennent pas non plus de latex.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les vaccins disponibles au Canada, visitez le site Web de l'ASPC - [Vaccins contre la COVID-19](#).

Quels vaccins contre la COVID-19 contiennent des allergènes?

- Les vaccins Comirnaty de Pfizer-BioNTech et Spikevax de Moderna contiennent tous deux du polyéthylène glycol (PEG), qui est un allergène potentiel. Des traces de PEG sont également retrouvées dans le vaccin

Vaccins contre la COVID-19



Covifenz de Medicago. Le PEG est également utilisé dans d'autres produits tels que la préparation intestinale pour les coloscopies, les laxatifs, le sirop pour la toux, les cosmétiques, les solutions pour lentilles de contact et les produits de soins de la peau. Le PEG est également présent dans les aliments ou les boissons, mais n'a fait l'objet d'aucun signalement comme étant la cause de réactions allergiques provenant des aliments ou des boissons.

- La trométhamine (trométamol ou Tris), que l'on trouve dans le vaccin Spikevax de Moderna et certains vaccins Comirnaty de Pfizer BioNTech, peut aussi très rarement provoquer des réactions allergiques. La trométhamine peut également être présente dans d'autres produits, notamment dans certains médicaments injectés pour effectuer des tests (produits de contraste) ainsi que dans d'autres médicaments pris par voie orale ou par injection, et dans certaines crèmes et lotions.
- Les vaccins Vaxzevria d'AstraZeneca, Jcovden de Janseen, Covifenz de Medicago et Nuvaxovid de Novavax contiennent un allergène potentiel appelé polysorbate 80. Cet allergène est également présent dans les cosmétiques et les préparations médicales (p. ex. huiles vitaminées, comprimés).

Consultez votre fournisseur de soins de santé ou votre allergologue si vous avez des inquiétudes concernant les allergènes contenus dans les vaccins contre la COVID-19.

Puis-je encore recevoir un vaccin contre la COVID-19 si j'ai des allergies?

Si vous avez éprouvé une réaction allergique grave à une précédente dose de vaccin contre la COVID-19 ou si vous êtes allergique à un ingrédient contenu dans un vaccin contre la COVID-19 ou à des matériaux contenus dans l'emballage du vaccin, assurez-vous d'en informer votre vaccinateur avant de vous faire vacciner.

Votre fournisseur de soins de santé tiendra compte de ces informations afin de choisir le vaccin qui vous convient le mieux. On pourrait vous demander de rester dans la salle d'attente plus longtemps après la vaccination afin de surveiller le développement d'une réaction allergique.

Les allergies alimentaires et environnementales ne sont pas préoccupantes lorsqu'on reçoit des vaccins contre la COVID-19.

Existe-t-il des problèmes médicaux à prendre en compte lorsqu'on reçoit un vaccin contre la COVID 19?

Informez le vaccinateur, avant de recevoir une dose de vaccin, si vous souffrez de l'un des problèmes de santé ci-dessous :

- Vous éprouvez des problèmes avec votre système immunitaire (car le nombre de doses requises peut être différent).
- Vous avez eu une réaction à une dose antérieure d'un vaccin contre la COVID-19 (afin que les décisions appropriées puissent être prises concernant une nouvelle vaccination).
- Vous êtes allergique à un vaccin contre la COVID-19 ou à l'un de ses ingrédients (afin que le produit approprié puisse être choisi pour la vaccination contre la COVID-19).
- Il arrive que vous vous évanouissiez après les procédures médicales (le fournisseur de soins de santé peut alors prendre des mesures pour prévenir l'évanouissement et les blessures pendant la vaccination).
- Vous souffrez d'un trouble hémorragique ou vous prenez un médicament susceptible d'affecter la coagulation du sang (le site où l'aiguille a pénétré peut être maintenu pour prévenir le saignement).

Consultez les publications du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) pour de plus amples renseignements :

- [Vaccin contre la COVID-19 : Guide canadien d'immunisation](#)
- [Directives mises à jour sur les doses de rappel du vaccin contre la COVID-19 au Canada](#)

De combien de doses de vaccins contre la COVID-19 ai-je besoin?

L'Agence de la santé publique du Canada recommande que les personnes qui n'ont pas d'affection médicale préexistante reçoivent une série primaire complète de vaccins (habituellement deux doses), suivie d'une dose de

Vaccins contre la COVID-19



rappel six mois plus tard.

Le CCNI recommande d'attendre au moins 8 semaines entre les doses de vaccins de la série primaire qui nécessitent deux doses. Au Canada, la seule exception est le Jcovden de Janssen qui est un vaccin à une dose.

Consultez les recommandations du CCNI sur la [vaccination de populations particulières](#) si vous :

- êtes enceinte
- allaitez
- avez déjà fait une infection au virus du SRAS CoV 2
- avez une maladie auto-immune
- êtes immunocompromis

Des doses de rappel supplémentaires pourraient être recommandées à l'avenir en réponse à la situation pandémique. Les [doses de rappel](#) restaurent la protection acquise par la série primaire qui a pu diminuer avec le temps.

Vous trouverez plus de détails sur la page Web de l'ASPC : [Vaccination contre la COVID-19 : Manière de se faire vacciner](#).

Que sont les vaccins bivalents contre la COVID-19?

Un vaccin bivalent cible deux souches de coronavirus. Les vaccins bivalents contiennent de l'ARNm qui code pour deux protéines S différentes (par exemple, la souche virale originale et une souche variante comme omicron BA.1). Les personnes qui reçoivent une dose de vaccin bivalent obtiennent une réponse immunitaire plus large et bénéficient d'une meilleure protection de plus grande intensité et durée contre le variant.

Consultez la page Web de l'ASPC sur les [vaccins à ARNm contre la COVID-19](#) pour en savoir plus sur les vaccins bivalents.

Comment se faire vacciner?

Les vaccins sont disponibles dès maintenant. Consultez le site [Vaccination contre la COVID-19 : Manière de se faire vacciner](#) pour obtenir des instructions sur la façon de réserver un vaccin contre le COVID-19 ou un rappel dans votre région.

Pendant combien de temps serai-je protégé lorsque j'aurai reçu le vaccin contre la COVID-19?

La protection contre l'infection et les maladies symptomatiques diminue au fil du temps. La protection contre une maladie grave diminue également au fil du temps, mais dans une moindre mesure. De nombreux facteurs déterminent le niveau de protection d'une personne, notamment :

- le nombre et le type de doses de vaccin reçues (y compris les doses de rappel);
- l'intervalle entre les doses de vaccin;
- le temps écoulé depuis la dernière dose de vaccin
- l'état du système immunitaire de la personne (influencé par son âge, son état de santé sous-jacent ou la prise de médicaments);
- la souche du virus du SRAS CoV 2 qui circule (les futurs variants du coronavirus pourraient mieux échapper à la réponse immunitaire de la vaccination et des infections antérieures que les variants actuels).

Des informations détaillées sur l'efficacité de plusieurs vaccins contre la COVID-19 sont disponibles sur le site Web : [Vaccin contre la COVID-19 : Guide canadien d'immunisation](#) (ASPC).

Mon employeur peut-il rendre obligatoire la vaccination contre la COVID-19?

Les milieux de travail canadiens peuvent déterminer s'ils ont besoin d'établir une politique vaccinale exigeant que leurs employés soient vaccinés contre la COVID-19.

Vaccins contre la COVID-19



La vaccination et les doses de rappel contre la COVID-19 sont facultatives au Canada; toute personne admissible, désireuse de recevoir le vaccin peut se faire vacciner. Dans certains lieux de travail, il peut y avoir des employés qui ne sont pas vaccinés, d'autres qui ont reçu seulement une partie des doses ou encore toutes les doses de vaccin recommandées, y compris les doses de rappel. Votre employeur doit travailler avec votre comité de santé et de sécurité ou votre représentant pour évaluer les facteurs de risque de transmission de la COVID-19 sur le lieu de travail lorsqu'il détermine s'il est approprié d'exiger la vaccination contre la COVID-19.

Adressez-vous à votre employeur, votre comité ou votre représentant, ou à votre syndicat (le cas échéant), pour discuter de toute préoccupation que vous pourriez avoir concernant la prévention de la COVID-19 sur votre lieu de travail, y compris du besoin de toute [mesure d'adaptation](#).

J'ai eu la COVID-19. Dois-je quand même me faire vacciner?

L'infection par le SRAS CoV 2 seule offre une certaine protection contre les futures infections par la COVID-19 et les maladies graves, mais cette protection peut diminuer au fil du temps. Se faire vacciner après avoir contracté la COVID-19 assure une meilleure protection contre les infections futures grâce à une immunité hybride. Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) a publié les délais d'attente recommandés après l'infection pour recevoir une série primaire ou une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19. Consultez le [Guide canadien d'immunisation](#) - Canada.ca pour plus de détails.

J'ai été vacciné. Dois-je encore porter un masque?

Suivez les directives de votre autorité de santé publique locale sur le port du masque.

Vous pouvez choisir de porter un masque même s'il n'est pas obligatoire. Si vous le faites, portez celui qui offre la meilleure protection comme un respirateur ou un masque médical. Le masque doit également être confortable, bien ajusté, bien construit et couvrir le nez, la bouche et le menton. Pour une protection supplémentaire, adoptez plusieurs [pratiques de prévention personnelles](#) pour réduire vos chances d'exposition.

Dois-je recevoir le vaccin annuel contre la grippe?

L'influenza (ou simplement la grippe) est une infection causée par le virus de [l'influenza](#). La grippe peut provoquer l'apparition soudaine de fièvre, de toux, de fatigue, de maux de tête et de complications telles que la pneumonie et l'aggravation des affections médicales sous-jacentes. La grippe circule généralement de novembre à avril. Il y a eu très peu d'activité grippale pendant la période entre novembre 2020 et avril 2022, car les mesures mises en place pour limiter la propagation du COVID-19 étaient aussi très efficaces pour limiter la propagation de la grippe.

Avant la pandémie de COVID-19, la grippe figurait parmi les dix premières causes de décès au Canada depuis plus d'une décennie (les estimations antérieures à la pandémie faisaient état d'environ 3 500 décès annuels au Canada et de centaines de milliers de décès dans le monde).

Avec l'assouplissement des mesures de santé publique relatives à la COVID-19, il est possible qu'au cours des prochaines saisons de virus respiratoires, la grippe revienne à des niveaux normaux, mais soit accompagnée d'infections par le virus du SRAS CoV 2. Par conséquent, les autorités locales de santé publique recommandent aux personnes de se faire vacciner avec le vaccin contre la COVID-19 et le vaccin antigrippal annuel pour prévenir les complications graves qui pourraient survenir lorsque les deux maladies se déclarent en même temps et contribuer à alléger la pression sur le système de soins de santé.

Les autorités de santé publique du Canada recommandent à toutes les personnes âgées de [6 mois et plus](#) de se faire vacciner contre la grippe chaque année, car le vaccin contre la grippe change souvent d'une année à l'autre pour mieux correspondre aux souches du virus de la grippe qui devraient circuler au cours de la prochaine saison. De plus, la protection contre le vaccin des années précédentes peut diminuer avec le temps. Non seulement le vaccin antigrippal annuel contribue à protéger les gens contre les maladies graves, mais il réduit également la probabilité de transmettre le virus à d'autres personnes. De plus amples renseignements sur le vaccin antigrippal peuvent être obtenus auprès de [Santé Canada](#).

Consultez votre [autorité de santé publique locale](#) ou votre fournisseur de soins de santé pour obtenir des informations sur la manière de recevoir les vaccins contre la grippe et la COVID-19. Toutes les personnes âgées de cinq ans et plus peuvent recevoir les deux vaccins lors de la même visite.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).





Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Il convient de noter que la présente fiche de conseils n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.